

## Les Fonds européens Des outils de proximité

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)



Ce document est co-financé par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en France avec les Fonds européens.

## Sommaire

<b>L'engagement européen au service du développement des régions et de la cohésion sociale.....</b>	<b>3</b>
<b>Des politiques européennes pour soutenir une croissance intelligente, durable et inclusive .....</b>	<b>4</b>
<b>Des Fonds européens pour... ..</b>	<b>7</b>
<b>Les Fonds européens en quelques chiffres .....</b>	<b>16</b>
<b>Les Fonds européens : pour qui ? pour quoi ? .....</b>	<b>16</b>
<b>Pour plus d'informations .....</b>	<b>18</b>

## L'engagement européen au service du développement des régions et de la cohésion sociale

Avec les Fonds européens, l'Europe s'engage dans la durée pour réduire les écarts de développement économique, social et territorial entre les régions européennes en favorisant le développement local, rural et urbain, ainsi qu'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Ces objectifs se traduisent par des politiques spécifiques, couplées à des outils à gestion partagée, qui mettent en œuvre des actions concrètes au profit de tous les citoyens européens.

Des premiers traités européens à nos jours, les politiques européennes ont subi de nombreux changements dans le souci constant de s'adapter aux évolutions des territoires et des citoyens européens.

Il s'agit ainsi de favoriser la formation tout au long de la vie et la création d'emplois, l'insertion, le maintien ou le renforcement d'activités économiques, le développement des zones rurales, et le soutien des mutations du secteur de la pêche dans les zones côtières.

Dans ce contexte, les Fonds européens constituent les outils financiers de ces politiques. Ils soutiennent des projets portés par des PME/TPE, des centres de recherche, des entreprises, des associations travaillant dans les champs de l'emploi et de la formation, des collectivités, des organismes consulaires, les acteurs des filières agricoles, sylvicoles et agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture.

Alors que la période actuelle de programmation de ces Fonds (2007-2013) arrive à échéance dans un contexte financier difficile, les États membres et institutions de l'Union européenne (UE) négocient le cadre stratégique pour l'élaboration des programmes pour la prochaine période 2014-2020.

Les politiques futures s'inscriront dans la lignée des priorités de la stratégie Europe 2020 adoptée en 2010 pour que l'Union renforce son positionnement d'économie « intelligente, durable et inclusive ».

## Des politiques européennes pour soutenir une croissance intelligente, durable et inclusive

### ✓ Des politiques européennes pour quoi faire ?

**Les politiques européennes – politique de cohésion économique et sociale, politique de développement rural et politique commune de la pêche - ont pour vocation de concourir à l'harmonisation des niveaux de vie** entre les différents États membres et de favoriser, tel qu'acté par la stratégie Europe 2020, une économie basée sur la connaissance et l'innovation, une économie plus compétitive soucieuse d'une gestion efficiente des ressources, ainsi qu'une croissance inclusive grâce à des créations d'emplois et la poursuite d'une cohésion sociale et territoriale renforcée.

L'UE s'est ainsi dotée de politiques et d'instruments de mise en œuvre, tels que les Fonds européens, qui ont vocation à agir sur le long terme dans le cadre de programmations de 7 ans. La période d'exercice actuelle, 2007-2013, arrivant prochainement à échéance, la réforme de ces politiques ainsi que les modalités de leur mise en œuvre sont en cours de négociation au niveau européen, ainsi que dans chaque Etat membre et dans les territoires.

Pour les prochaines années, la politique de cohésion de l'UE, la politique de développement rural et la politique de la pêche devront ainsi s'articuler sur la stratégie « Europe 2020 », en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

### ✓ Comment ?

#### ○ Avec une politique pour la cohésion économique et sociale

Cette politique a vocation de soutenir la création de nouvelles opportunités de développement afin de réduire les écarts de richesse entre les différentes régions européennes.

Elle entend donc **promouvoir la création ou la sauvegarde de l'emploi, l'innovation et la recherche, le développement durable et la formation professionnelle tout au long de la vie, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.**

Cette politique se décline actuellement autour de trois objectifs :

- **La compétitivité régionale et l'emploi** : pour renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions européennes via l'innovation et la recherche, la formation, l'appui aux entreprises, l'insertion professionnelle et la lutte contre les discriminations.

- **La convergence** : par un soutien aux investissements plus lourds pour les régions rencontrant des difficultés structurelles, principalement dans les nouveaux États membres et les Départements d'outre-mer (DOM).
- **La coopération territoriale européenne** : qui se décline, en complément des deux objectifs précédents, sur trois niveaux, transfrontalier, transnational et interrégional.



Quels instruments ? Le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen pour le développement régional (FEDER).

- **Avec une politique pour le développement rural**

Pour répondre aux besoins de **56% de sa population qui vivent sur 91% du territoire**, l'UE a fait du **développement rural** une de ses priorités via une **politique spécifique**.

Deuxième pilier de la Politique agricole commune (PAC), la **politique de développement rural** accompagne et complète les politiques de soutien aux revenus agricoles du premier pilier et plus globalement, aide les territoires ruraux à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels ils sont confrontés en vue d'une gestion équilibrée de l'espace rural au sein des États membres.

Ainsi cette politique pour le développement rural permet-elle aux États membres, qui définissent leur plan de développement rural au niveau national, de mettre en place des actions qu'ils n'auraient pu développer seuls et de faire front commun face à des enjeux partagés : la préservation des ressources et de la biodiversité, le changement climatique, la transition démographique, etc.

Actuellement, elle est structurée autour de quatre axes thématiques :

- L'amélioration de la **compétitivité des secteurs** agricole et sylvicole.
- L'amélioration de **l'environnement et de l'espace**.
- La **qualité de la vie** en milieu rural et la **diversification de l'économie rurale**.
- Enfin, un axe méthodologique privilégie le soutien à des **stratégies locales intégrées** via l'approche ascendante appelée Leader.



Quel instrument ? Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

- Avec une politique commune de la pêche

**Quatrième producteur mondial de pêche et d'aquaculture**, avec 6 millions de tonnes de poissons par an et une flotte de 80 000 navires, **l'UE a développé une politique commune de la pêche** pour « L'Europe Bleue ».

Si elle a connu plusieurs ajustements pour faire face aux mutations du secteur et à une gestion plus durable des ressources naturelles, cette politique vise depuis 2002 à assurer un avenir durable pour le secteur, en garantissant des revenus et des emplois stables pour les pêcheurs tout en préservant l'approvisionnement des consommateurs et l'équilibre fragile des écosystèmes marins.

À l'image d'autres politiques européennes, la politique commune de la pêche est structurée autour de **trois volets** :

- La **gestion de la ressource** pour garantir un équilibre entre les ressources disponibles et leur exploitation.
- L'Organisation Commune des Marchés (OCM) des produits de la pêche et de l'aquaculture pour **soutenir les revenus des producteurs, stabiliser le marché, assurer une offre régulière de produits de qualité**.
- La politique structurelle de la pêche pour assurer un **développement économique de l'ensemble des filières pêche et aquaculture**.



Quel instrument ? Le Fonds européen pour la pêche (FEP).

Ces différentes politiques européennes s'appuient sur les Fonds européens, instruments financiers, permettant d'atteindre leurs objectifs. Les priorités définies au niveau européen sont déclinées au niveau de chaque État membre qui répartit ensuite la dotation confiée à chaque territoire pour répondre aux enjeux spécifiques de chacun d'entre eux.

## Des Fonds européens pour...

Les Fonds européens sont ainsi les instruments privilégiés de mise en œuvre des politiques européennes, avec une enveloppe globale pour la France de 23,6 milliards d'euros pour la période 2007-2013.

Gérés par les États membres et les régions, afin d'avoir un impact concret sur le quotidien des citoyens européens, ils répondent à des objectifs précis.

### ✓ L'emploi et la formation avec le Fonds social européen (FSE)

Le FSE, l'un des trois Fonds structurels de l'UE avec le FEDER et le Fonds de cohésion, répond à l'objectif de **réduction des écarts de richesse et de niveaux de vie entre les pays européens**.

Il apporte son soutien financier à des projets d'organismes privés ou publics (mais pas de personnes individuelles) visant les **priorités** suivantes :

- ⇒ **Permettre aux travailleurs et aux entreprises de s'adapter** aux évolutions économiques.
- ⇒ **Favoriser le retour et le maintien dans l'emploi**.
- ⇒ Intégrer les personnes défavorisées et lutter contre les discriminations dans l'emploi.
- ⇒ **Améliorer le système d'éducation et de formation**.
- ⇒ **Promouvoir les partenariats et renforcer la capacité des services publics**, des partenaires sociaux et des ONG en matière d'accès au marché du travail.

Clairement orienté vers l'emploi et la formation professionnelle, il **accompagne en priorité les projets en faveur des personnes les plus exposées au chômage et à l'exclusion professionnelle**. Cela concerne aussi bien les travailleurs peu qualifiés pour qu'ils bénéficient davantage de formations qualifiantes, les seniors pour que leur expérience soit mieux prise en compte par les entreprises (tutorat d'un jeune par exemple), que les jeunes sans qualifications et les femmes pour favoriser l'égalité professionnelle, etc. Le FSE appuie également les organismes qui forment les demandeurs d'emploi. Enfin, il soutient les réseaux qui accompagnent les créateurs et les repreneurs d'entreprises.

Il est mis en œuvre à travers **un programme national en France métropolitaine** au titre de la « **Compétitivité régionale et emploi** » et quatre **programmes régionaux pour chacun des DOM** (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion) au titre de la « Convergence ».

➤ **Un projet pour la réussite des candidats au CAP et BEP**

« Les cours de soutien ne peuvent être le seul facteur mais ils placent le jeune en relation de confiance, un atout évident pour leur réussite », **témoigne Jean-Daniel Gaille, directeur de l'Institut des métiers de Clermont-Ferrand.**

- ⇒ **Le projet** : Constatant que l'échec aux examens de CAP et BEP se situe souvent dans les matières dites « générales », ce projet offre un soutien personnalisé et une pédagogie adaptée en mathématiques et français, aux élèves les plus en difficulté dans ces matières pour assurer leur réussite à l'examen.
- ⇒ **Lieu** : Région Auvergne.
- ⇒ **Qui** : Institut des métiers de Clermont-Ferrand.
- ⇒ **Cibles** : Les étudiants en CAP et BEP.
- ⇒ **Bénéfices** : 128 apprenti-e-s bénéficient de cours de soutien.
- ⇒ **Coût total** : 79 258,10 € dont 35 666,15 € de FSE

➤ **Un projet pour la cuisine du terroir**

« Ce qui différencie la formation AFRAT d'une formation de cuisine traditionnelle, c'est la prise en compte des ressources locales », **précise Mélanie Durdux de l'AFRAT.**

- ⇒ **Le projet** : Proposer une formation « cuisine du terroir » avec une véritable prise en compte des ressources locales (produits agricoles régionaux, recherche de circuits courts et travail en réseau avec tous les acteurs du territoire) pour répondre à la demande des consommateurs et des professionnels.
- ⇒ **Lieu** : Région Rhône-Alpes.
- ⇒ **Qui** : AFRAT à Autrans.
- ⇒ **Période de mise en œuvre** : 2010.
- ⇒ **Cibles** : Les apprentis.
- ⇒ **Bénéfices** : 15 personnes ont suivi la formation dont 11 femmes. 13 personnes dont 9 femmes ont obtenu une certification et 13 personnes ont trouvé un emploi à la fin du stage.
- ⇒ **Coût total** : 105 552€ dont 52 776€ de FSE

**Plus de projets qui bénéficient d'un co-financement du FSE :**  
<http://www.europe-en-france.gouv.fr/projets-fse>



## ✓ Les régions avec le Fonds européen pour le développement régional (FEDER)

Le FEDER, qui s'inscrit avec le FSE dans la politique de cohésion économique et sociale, s'adresse spécifiquement aux acteurs régionaux afin de soutenir des projets qui visent à favoriser leur développement économique.

Avec 27 États membres et dans un contexte de marché ouvert, il s'agit d'atténuer les disparités économiques et sociales entre les régions en étant solidaires, et de renforcer la compétitivité de ces territoires pour leur permettre de répondre aux enjeux du XXI<sup>ème</sup> siècle dans une démarche de développement durable.

Le FEDER répond aux **trois objectifs** des Fonds structurels : **Compétitivité régionale et Emploi, Convergence, et Coopération territoriale européenne** afin de créer un environnement propice à la croissance et à la compétitivité des acteurs comme des territoires.

Le FEDER est destiné à apporter un **soutien financier** :

- ⇒ **Aux investissements des entreprises** (en particulier les TPE/PME) en matière d'innovation et de R&D, visant à créer des emplois durables.
- ⇒ **A la mise en place d'infrastructures** liées notamment au renforcement des démarches environnementales, durables, énergétiques, à la recherche et l'innovation, aux télécommunications, et aux transports.
- ⇒ **A des instruments financiers** (fonds de capital-risque, fonds de développement local, etc.) dans le but de soutenir le développement régional et local, et favoriser la coopération entre les villes et les régions.

**Sa mise en œuvre est planifiée dans des programmes opérationnels (PO)**, avec un PO par DOM pour soutenir l'objectif de convergence, un PO par région en métropole pour l'objectif de compétitivité régionale et emploi, ainsi qu'un PO par espace de coopération territoriale.

### L'Europe s'engage en France avec le programme Europ'Act !

Co-financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) et géré par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), en lien avec le ministère des Outre-mer, il vise à faciliter l'accès aux informations relatives aux Fonds européens et à fournir des outils pertinents aux différents acteurs, notamment, via le portail national <http://www.europe-en-france.gouv.fr>.

Europ'Act permet également d'identifier, valoriser et capitaliser sur les bonnes pratiques des gestionnaires et communicants des programmes en France et apporte son soutien à des initiatives permettant une meilleure compréhension des Fonds européens en France.

➤ **Un projet pour l'efficacité énergétique des logements sociaux**

« La réhabilitation de la résidence les Montagnards à Vitry était inscrite dans notre plan stratégique de patrimoine. Grâce au FEDER, nous avons renforcé notre capacité d'intervention ce qui va nous permettre de diminuer les consommations du bâtiment pour obtenir le label BBC-Effinergie et réduire les charges des locataires. » souligne **Clémentine Coquille, responsable de programmes à la direction technique et du patrimoine du groupe Valophis Habitat, Office Public de l'Habitat de Val-de-Marne.**

- ⇒ **Le projet** : Lutter contre la précarité énergétique dans les zones défavorisées en assurant la réhabilitation énergétique d'un groupe d'immeubles (6 bâtiments pour 452 logements) afin de préserver les locataires de la précarité énergétique.
- ⇒ **Lieu** : Région Île-de-France, Vitry-sur-Seine.
- ⇒ **Qui** : Valophis Habitat, Office Public de l'Habitat du Val-de-Marne.
- ⇒ **Période de mise en œuvre** : 26 mois de 2010 à 2012.
- ⇒ **Cibles** : Les locataires des logements sociaux.
- ⇒ **Bénéfices** : 452 logements réhabilités.
- ⇒ **Coût total** : 1 108 444 € dont 554 222 € de FEDER.

➤ **Un projet pour soutenir les entrepreneurs réunionnais**

« Ce projet permet d'aider des porteurs de projet en création d'entreprise et des entreprises existantes à développer de nouveaux marchés, produits et créer de l'emploi en bénéficiant de prêts à taux zéro. Sans le FEDER le projet n'aurait pas été possible. Grâce à ce cofinancement, nous allons aider 100 entreprises en leur prêtant jusqu'à 12 000 euros ! » rappelle **Dominique Séry, Directeur et coordinateur du projet Réunion Entreprendre.**

- ⇒ **Le projet** : Assister les créateurs d'entreprise non-éligibles à des prêts bancaires avec l'aide au montage de projets, l'octroi de prêts et le suivi de l'activité des bénéficiaires.
- ⇒ **Lieu** : La Réunion.
- ⇒ **Qui** : Réunion entreprendre.
- ⇒ **Période de mise en œuvre** : 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2015.
- ⇒ **Cibles** : Les populations défavorisées, personnes exclues du système bancaire.
- ⇒ **Bénéfices** : Avec l'apport du FEDER, 100 entreprises vont pouvoir bénéficier de prêts plafonnés à 12 000 € vs 60 pour 7 000 € sans l'appui de ce fonds.
- ⇒ **Coût total** : 805 000 € dont 386 409 € de FEDER.

**Plus de projets qui bénéficient d'un co-financement du FEDER :**  
<http://www.europe-en-france.gouv.fr/projets-feder>

✓ **Le développement rural avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**

Le FEADER, est l'**instrument financier de la politique de développement rural de l'UE** qui vise à mieux tirer parti des complémentarités entre villes et campagnes ainsi qu'à valoriser les ressources spécifiques des territoires ruraux.

2<sup>ème</sup> pilier de la Politique agricole commune (PAC), il joue ainsi un rôle **d'accompagnement des mutations des territoires ruraux et s'articule avec le FSE, le FEDER (les deux Fonds structurels) et le Fonds européen pour la pêche (FEP).**

Pour sa mise en œuvre en France, **six programmes de développement rural (PDR)** ont été définis avec un programme spécifique à la métropole, un programme pour la Corse et un programme pour chacun des départements d'Outre-mer.

Ces six programmes apportent leur soutien à des projets répondant à l'un des **trois objectifs** suivants :

⇒ **L'amélioration de la compétitivité** des secteurs agricole et sylvicole.

Le FEADER finance un éventail de mesures telles que la formation professionnelle des agriculteurs et des sylviculteurs, le soutien à l'installation des jeunes en agriculture, la modernisation des exploitations (des bâtiments, des équipements) et des industries agroalimentaires, l'amélioration de la qualité des produits ou encore la valorisation de la forêt (faciliter la mobilisation, constituer les massifs, etc.).

⇒ **L'amélioration de l'environnement et de l'espace.**

Le FEADER encourage les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en soutenant par exemple les actions en faveur de la biodiversité, de l'amélioration de la qualité de l'eau, etc. Il s'agit aussi de maintenir l'activité agricole dans les zones défavorisées, comme les montagnes.

⇒ **La qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale.**

L'un des objectifs du FEADER consiste à favoriser l'emploi dans les zones rurales, en soutenant par exemple la création de micro-entreprises ou en développant le tourisme (gîtes ou chambres d'hôtes, manifestations comme le « Printemps Bienvenue à la ferme »). Il s'agit aussi de développer l'offre de services sur les territoires (santé, commerces de proximité, etc.).

Le FEADER permet également de promouvoir les démarches de développement local intégrées basées sur le partenariat entre acteurs publics et privés d'un même territoire au sein de groupes d'action locale (GAL) dans le cadre de **l'approche Leader.**

En complément, chaque État membre a mis en place **un réseau rural (décliné au niveau européen) qui regroupe les organisations et administrations agissant en faveur du développement rural** pour en accompagner la mise en œuvre et partager les bonnes pratiques.

Ce réseau, qui compte **un niveau national et 26 réseaux régionaux** en France, rassemble ainsi les acteurs de la sphère socioprofessionnelle et de la sphère environnementale, les représentants territoriaux et les associations.

Les financements proposés au titre du FEADER s'adressent ainsi aux acteurs des filières agricole, sylvicole et agroalimentaire, aux porteurs d'une activité en milieu rural en tant que particulier, entrepreneur, artisan, acteur du tourisme, association ou collectivité, aux territoires de projet, etc. La philosophie qui sous-tend ce Fonds européen, c'est l'effet de levier : chaque euro versé par l'Europe doit trouver en face une contrepartie nationale versée par l'Etat, une collectivité locale ou tout autre financeur public.

➤ **Un projet pour améliorer l'environnement**

« Les Fonds européens sont structurants pour le développement de l'agriculture et de l'environnement » rappelle **Philippe Mestelan, chargé de mission au Parc naturel régional du Massif des Bauges.**

- ⇒ **Le projet** : Favoriser l'engagement des agriculteurs en faveur de la biodiversité des prairies fleuries avec un soutien financier durant 5 ans pour les parcelles engagées dans cette démarche.
- ⇒ **Lieu** : Prairies fleuries du massif des Bauges, région Rhône-Alpes.
- ⇒ **Qui** : Parc naturel régional du Massif des Bauges
- ⇒ **Période de mise en œuvre** : à partir de 2008.
- ⇒ **Cibles** : Agriculteurs.
- ⇒ **Bénéfices** : En 2008, 65 producteurs laitiers du parc se sont engagés à préserver la biodiversité de près de 900 hectares de prairies naturelles. En 2009, l'action a été reconduite avec 55 producteurs supplémentaires.

➤ **Un projet pour l'écotourisme et la qualité de vie en milieu rural**

- ⇒ **Le projet** : Développer un projet d'écotourisme au cœur de la forêt des Landes qui allie tourisme, économie forestière et préservation de l'environnement en proposant un séjour insolite dans une résidence en pleine air au cœur de la forêt, constituée de cabanes perchées dans les arbres.
- ⇒ **Lieu** : Forêt des Landes, région Aquitaine.
- ⇒ **Qui** : Cap Cabane.
- ⇒ **Période de mise en œuvre** : 2009.
- ⇒ **Cibles** : Des particuliers
- ⇒ **Bénéfices** : Les cabanes réalisées en pin des Landes apportent une plus-value à la filière bois de pins maritimes pour laquelle le volet construction est aujourd'hui fortement déficitaire. L'ensemble du site est éco-responsable contribuant ainsi à la préservation de l'environnement et à la sensibilisation de ses visiteurs.
- ⇒ **Coût total** : 622 566€ dont 51 000€ de FEADER, 25 500€ du Conseil régional et 25 500€ du Conseil général.

**Plus de projets qui bénéficient d'un co-financement du FEADER :**  
<http://www.europe-en-france.gouv.fr/projets-feader>.

## ✓ La pêche et l'aquaculture avec le Fonds européen pour la pêche (FEP)

Principal instrument financier de « **L'Europe Bleue** », le FEP est l'outil de gestion de l'UE pour le développement de la pêche et de l'aquaculture. Il s'agit ainsi de gérer une ressource commune et de respecter les obligations statutaires et les règles communes définies par les traités européens.

L'objectif du FEP est donc de soutenir les secteurs européens de la pêche et de l'aquaculture afin d'en assurer le développement durable et de leur permettre de s'adapter aux mutations dont ils font l'objet.

Il répond ainsi à **4 priorités** :

- ⇒ Aider la flotte à se moderniser et à adapter sa capacité et son effort de pêche aux ressources halieutiques disponibles.
- ⇒ Soutenir l'aquaculture et l'aval de la filière, la transformation et la commercialisation.
- ⇒ Contribuer aux opérations visant à promouvoir l'intérêt collectif du secteur.
- ⇒ **Encourager le développement durable** des zones de pêche et l'aquaculture.

Le FEP s'adresse à **des personnes privées, des entreprises, des organismes** et aux **collectivités territoriales** (Conseils régionaux et généraux, pays, agglomérations, communautés de communes, etc.).

Pour la France, sa mise en œuvre est définie par un plan stratégique national et un programme opérationnel (PO).

➤ **Un projet pour développer la pêche arcachonnaise**

« C'est une réflexion intéressante pour la pêche artisanale arcachonnaise. Des récifs artificiels pourraient nous permettre d'améliorer les captures de poissons « brillants », et pourquoi pas d'attirer des espèces à forte valeur ajoutée comme le homard ou la langouste, tout en assurant la bonne gestion de ces stocks. » **affirme Jean-Michel Labrousse, Président du CDPMEM 33.**

- ⇒ **Le projet** : Mise en place de récifs artificiels dans une démarche alliant les connaissances des professionnels aux données bibliographiques scientifiques et connaissances sur le comportement des poissons.
- ⇒ **Lieu** : Bassin d'Arcachon, Val de l'Eyre.
- ⇒ **Qui** : Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33).
- ⇒ **Période de mise en œuvre** : 2012.
- ⇒ **Cibles** : Les professionnels de la pêche.
- ⇒ **Bénéfices** : Le projet a permis d'acter la nécessité de développer une gestion adaptée aux récifs (zones fermées à la pêche, zones exploitables pour les petits métiers) et de fédérer les acteurs du territoire autour de cette thématique.
- ⇒ **Coût total** : 63 099 € dont 31 550 € de FEP.

➤ **Un projet pour la protection du littoral Estérel Côte d'Azur**

« La route numérique © De Rivages en calanque avait pour mission de donner toute l'information maritime disponible sur notre littoral de 51 km. La pêche professionnelle n'était pas assez connue des populations touristiques. Nous avons saisi l'opportunité de lier le potentiel des technologies mobiles à la richesse maritime de notre territoire pour la faire partager au plus grand nombre ». **Régis Courvoisier, Directeur de l'association la promotion touristique de l'Estérel – Pays de Fayence.**

- ⇒ **Le projet** : Sensibiliser les touristes aux activités marines durables, à la protection de l'environnement et faire des activités marines un élément identitaire du territoire.
- ⇒ **Lieu** : Territoire du littoral Estérel Côte d'Azur.
- ⇒ **Qui** : Association pour la promotion touristique de l'Estérel – Pays de Fayence.
- ⇒ **Période de mise en œuvre** : 2012.
- ⇒ **Cibles** : La clientèle touristique.
- ⇒ **Bénéfices** : Un réseau de partenaires permet d'informer le grand public sur le littoral, via des QR Codes. Le projet a reçu le Prix national de l'innovation technologique.
- ⇒ **Coût total** : 126 900 € dont 41 712 € de FEP

## Les Fonds européens en quelques chiffres

### La politique de cohésion économique et sociale

A l'échelle de l'Union européenne, une enveloppe globale de **308,04 milliards € pour 2007-2013** avec :

- 81,7% affectés à l'objectif Convergence
- 15,8% à l'objectif Compétitivité régionale et emploi
- 2,44% pour la Coopération territoriale européenne.

### Les Fonds européens en France (FEDER + FSE + FEADER + FEP) sur la période 2007-2013 représentent **23,6 milliards d'euros**.

#### Le FSE

- Représente **10% du budget total de l'UE** avec 10 milliards € investis chaque année dans l'ensemble des États membres.
- Pour 2007-2013, **plus de 75 milliards €** investis dans la création et l'amélioration d'emplois.
- **5,4 milliards € pour la France** dont 900 millions € pour les DOM.

#### Le FEDER

- **96 milliards €** répartis entre les 27 pays de l'UE.
- **5,7 milliards €** investis dans les régions métropolitaines.
- **2,3 milliards €** pour les DOM.
- **2,4 milliards €** pour la Coopération Territoriale Européenne

#### Le FEADER

- **96 milliards €** répartis entre les 27 pays de l'UE.
- **Pour la France : 7,6 milliards €** (6<sup>ème</sup> pays bénéficiaire).
- **Dont 655 millions € pour les DOM.**

#### Le FEP

- **4,3 milliards €** pour la période 2007-2013.
- **220 millions €** pour la France.

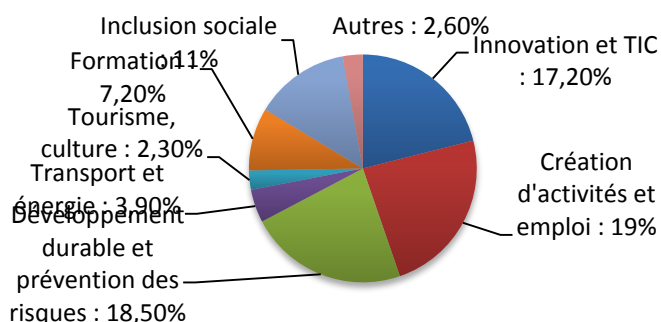
## FOCUS France

⇒ Fin 2012, près de **83 000 projets** ont reçu un soutien de l'Union européenne, pour un montant total de plus de **36 milliards d'euros**.

⇒ Pour le FSE : Plus de 55 000 projets soutenus avec une enveloppe globale d'environ 13 milliards d'euros (en coût total : FSE + contreparties).

⇒ Pour le FEDER : Environ 27 000 projets pour près de 20 milliards d'euros (en coût total : FEDER + contreparties).

⇒ L'UE apporte son soutien financier à des projets en lien avec les thématiques suivantes :



Informations mises à jour chaque semaine sur le site [www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr), les bénéficiaires des fonds européens.



## Les Fonds européens : pour qui ? pour quoi ?

### ✓ Comment ça marche ?

Les programmes européens cofinancent des actions inscrites au sein d'axes prioritaires répondant aux besoins de chacun des territoires ou publics concernés. Les Fonds européens sont les instruments financiers des politiques de l'UE.

### ✓ Qui gère les Fonds ?

La Datar exerce une mission de coordination nationale de la mise en œuvre du FEDER et du FSE ainsi que de liaison pour le FEADER et le FEP. Le programme métropolitain du FSE est sous la responsabilité de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle avec une délégation de gestion aux services déconcentrés de 85% du programme (les DIRECCTE). Le FEDER est géré par les Préfectures de région (22 programmes en Métropole et 4 programmes dans les DOM), sauf en Alsace et pour les programmes de coopération territoriale.

Le FEADER est géré directement par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) pour l'hexagone. Le Préfet de région est le représentant de l'autorité de gestion en région. Les services déconcentrés du MAAF (les DRAAF) réalisent la mise en œuvre.

Le FEP est géré directement par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). L'autorité de gestion pour certaines mesures est déléguée au préfet de région. Les services déconcentrés du MEDDE (DIRM et DM) et du MAAF (DRAAF) réalisent la mise en œuvre.

Pour les DOM, l'autorité de gestion pour tous les Fonds est la Préfecture de région. En ce qui concerne la Corse, il s'agit de la Collectivité Territoriale Corse, à l'exception du FEP pour lequel la Préfecture de région est l'autorité de gestion.

### ✓ Qui peut en bénéficier ?

Élus, chefs d'entreprise ou responsables d'associations ne savent pas toujours que les Fonds européens sont aussi faits pour eux. Pourtant, la première chose à savoir, c'est que des projets de toute taille peuvent être soutenus par l'Europe dans des domaines tels que : l'emploi, la formation, le développement régional et rural, le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Ce qui compte c'est **bien leur valeur ajoutée, leur répercussion sur le secteur concerné, et leur caractère novateur.**

### ✓ A qui s'adresser ?

Les porteurs de projets peuvent consulter le [Programme opérationnel de leur région](#) depuis le site « Europe en France » ou sur les sites régionaux dédiés aux fonds (la liste des sites régionaux est accessible en cliquant sur la région de votre choix ici : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/sites-regionaux>) afin de trouver l'aide adaptée à leur projet, les actions déjà engagées et les contacts utiles.

## Pour plus d'informations

### ✓ Contacts presse

**Datar (Cabinet)**, Chrystelle de Crescenzo :

[Chrystelle.decrescenzo@datar.gouv.fr](mailto:Chrystelle.decrescenzo@datar.gouv.fr) - 01 40 65 10 27

**Agence WELLCOM**, Coraline Bardinat :

[cbt@wellcom.fr](mailto:cbt@wellcom.fr) - 01 46 34 60 60

### ✓ Le portail d'information sur les Fonds européens en France

⇒ Des informations sur les Fonds européens, leur actualité et les projets soutenus : [www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)

⇒ Un espace Presse : [www.europe-en-france.gouv.fr/Espace-presse](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Espace-presse)

⇒ Et aussi la collection « Connaitre » : [www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation)

### ✓ Suivez l'actualité européenne sur les réseaux sociaux



[https://twitter.com/europe\\_france](https://twitter.com/europe_france)



[www.facebook.com/fondseuropeens](http://www.facebook.com/fondseuropeens)



[www.youtube.com/user/EuopenFrance/videos](http://www.youtube.com/user/EuopenFrance/videos)



[www.dailymotion.com/europe\\_france](http://www.dailymotion.com/europe_france)

### ✓ Les sites des Fonds européens

⇒ Le FSE : [www.fse.gouv.fr](http://www.fse.gouv.fr)

⇒ Le FEADER : [www.agriculture.gouv.fr/FEADER](http://www.agriculture.gouv.fr/FEADER)

⇒ Le FEP : <http://agriculture.gouv.fr/fonds-europeen-pour-la-peche-fep>

⇒ Les Fonds européens en régions : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/sites-regionaux>

⇒ Le site de la mission Europe Urbain : <http://www.europe-urbain.org>